



**Appel d'offres public**  
**Exposition itinérante**  
***Camille Laurin : un legs inestimable***

**Mandat clés en main de conception, scénarisation, design,  
fabrication et installation**

Janvier 2024

## Table des matières

<b>1. Le promoteur</b>	<b>1</b>
1.1 Ministère de la Langue française	1
1.2 Charte de la langue française	1
1.3 Un projet à concevoir	1
<b>2. Mise en contexte</b>	<b>1</b>
2.1 Projet confié à la Société des musées du Québec	1
2.2 Exposition itinérante	1
<b>3. Objectif du mandat</b>	<b>2</b>
3.1 Mandat du soumissionnaire	2
3.2 Description détaillée du mandat clés en main	2
3.2.1 Conception générale	2
3.2.2 Scénographie et réalisation	2
3.2.3 Design préliminaire	3
3.2.4 Design définitif	3
3.2.5 Plans et devis	3
3.2.6 Production et fabrication	3
3.2.7 Montage et installation	4
<b>4. Responsabilité professionnelle du soumissionnaire</b>	<b>4</b>
<b>5. Supervision du soumissionnaire choisi</b>	<b>5</b>
<b>6. Échéancier</b>	<b>5</b>
<b>7. Coûts et modalités de paiement</b>	<b>5</b>
7.1 Coûts assumés par le soumissionnaire	5
7.2 Coûts assumés par la SMQ	6
7.3 Paiement et calendrier	6
<b>8. Processus de sélection et critères d'évaluation</b>	<b>6</b>
8.1 Soumission	6
8.2 Sélection	8
8.3 Examen des documents de l'offre de services	8
8.4 Propriété de l'offre de services	8
8.5 Coût de préparation de l'offre de services	8
8.6 Assurances	9
8.7 Durée de validité de l'offre de services	9
8.8 Conditions de conformité	9
8.9 Attribution du contrat	9
<b>9. Instructions au soumissionnaire</b>	<b>9</b>
9.1 Questions relatives à l'appel d'offres	9
9.2 Représentation du soumissionnaire	9
9.3 Langue utilisée	9
9.4 Droits d'auteur	9
9.5 Consultant unique	9
9.6 Respect de l'équipe de travail annoncée	10

9.7 Étapes de consultation	10
9.8 Annulation du contrat	10
9.9 Confidentialité	10
9.10 Exemption	10
<b>Annexe 1</b>	<b>11</b>

## **1. Le promoteur**

### **1.1 Ministère de la Langue française**

Mis en place le 1<sup>er</sup> juin 2022, le ministère de la Langue française vise à favoriser l'établissement et le maintien de conditions porteuses d'avenir pour la langue française, en plus de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine linguistique francophone du Québec.

### **1.2 Charte de la langue française**

La Charte de la langue française (communément appelée la loi 101) est une loi québécoise qui fait du français, langue maternelle de la majorité de la population de la province, l'unique langue officielle du Québec. Proposée par le ministre d'État au Développement culturel et scientifique Camille Laurin, la loi est adoptée à l'Assemblée nationale le 26 août 1977 sous le mandat du premier gouvernement du Parti québécois dirigé par René Lévesque.

### **1.3 Un projet à concevoir**

Dans la mouvance du 45<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Charte de la langue française (1977-2022), le ministre responsable de la langue française souhaite faire concevoir, produire et circuler une exposition itinérante rendant hommage à la contribution de Camille Laurin au rayonnement de la langue française au Québec. Cette exposition itinérante mettra notamment l'accent sur son rôle central dans le développement, l'articulation et l'adoption de la Charte de la langue française. Les legs historique, politique et linguistique de Camille Laurin seront au cœur de l'exposition. Ce projet est financé par le ministère de la Langue française.

Ce projet poursuit les objectifs suivants :

- Mobiliser et mettre à contribution la communauté muséale du Québec pour commémorer des figures fondatrices de la politique linguistique du Québec et ainsi renforcer les liens et le mutuel référencement entre langue française et culture québécoise.
- Témoigner du rôle marquant d'une personnalité majeure de l'histoire politicolinguistique québécoise envers la promotion du français, langue officielle et langue commune de l'ensemble des Québécois et Québécoises.
- Représenter l'actuelle politique linguistique québécoise dans la continuité d'un effort historique, collectif et intergénérationnel pour la défense du fait français.

## **2. Mise en contexte**

### **2.1 Projet confié à la Société des musées du Québec**

Dans le cadre d'une convention intervenue avec le ministère de la Langue française, la Société des musées du Québec (SMQ) s'est vu confier le projet de réaliser une exposition itinérante intitulée *Camille Laurin : un legs inestimable* afin de « faire connaître et rayonner, à l'occasion du 45<sup>e</sup> anniversaire de la Charte de la langue française, la vie et l'œuvre de Camille Laurin, père fondateur de cette loi ».

### **2.2 Exposition itinérante**

Le Québec compte un réseau constitué de près de 400 institutions muséales réparties sur l'ensemble du territoire. Outre les villes de Québec et de Montréal, l'exposition voyagera dans les régions du Québec pour être présentée dans des lieux d'expositions qui disposent d'espaces pour recevoir des expositions

temporaires. De la Gaspésie à l'Abitibi-Témiscamingue, l'exposition itinérante *Camille Laurin : un legs inestimable* constituera un événement culturel phare pour toutes les générations.

### **3. Objectif du mandat**

#### **3.1 Mandat du soumissionnaire**

De façon plus détaillée, le soumissionnaire choisi devra réaliser les tâches suivantes :

- Concevoir le concept définitif de l'exposition.
- Réaliser le scénario (préliminaire et définitif).
- Scénographier et réaliser entièrement le design de l'exposition itinérante (incluant le graphisme, les visuels, les productions multimédias, le mobilier et les éléments audiovisuels).
- Réaliser tous les plans et devis techniques.
- Négocier et acheter les productions ou droits d'utilisation des images, des archives et des productions audiovisuelles et multimédias.
- Fabriquer l'exposition et produire tous ses dispositifs (mobilier, vitrines, panneaux, éléments interactifs, etc.).
- Fournir et installer les équipements de multimédias, de diffusion et les appareils d'éclairage d'appoint si nécessaire.
- Fabriquer les caisses de transport de l'exposition.
- Effectuer le montage de l'exposition lors de sa première présentation publique.
- Assurer le bon fonctionnement des dispositifs de l'exposition.
- Collaborer étroitement avec la chargée de projet de la SMQ.

Cette exposition est d'une superficie de 175 m<sup>2</sup> (1 884 pi<sup>2</sup>). Elle devra également pouvoir se déployer dans un espace de 150 m<sup>2</sup>. Le budget de **575 000 \$ avant taxes** comprend le concept définitif, le scénario, la scénographie, le design, le graphisme, la conception des interactifs mécaniques et numériques, la réalisation des productions multimédias et audiovisuelles, la fabrication des dispositifs, les droits de productions multimédias et audiovisuelles, les droits d'auteur et de reproduction, les équipements de diffusion (moniteurs, ordinateurs, éclairage d'appoint, etc.), les plans et devis techniques, la fabrication et l'installation de l'exposition ainsi que la fabrication des caisses de transport.

#### **3.2 Description détaillée du mandat clés en main**

##### **3.2.1 Conception générale**

Concevoir le concept général de l'exposition.

##### **3.2.2 Scénographie et réalisation**

- A. Lire le rapport de recherche et effectuer la recherche complémentaire.
- B. Proposer une grille thématique.
- C. Définir les moyens de diffusion.
- D. Rédiger le scénario préliminaire.
- E. Rédiger le scénario multimédia.
- F. Rédiger l'ensemble des contenus de l'exposition.
- G. Effectuer le choix iconographique, filmographique ainsi que des objets.
- H. Finaliser le scénario.
- I. Faire approuver le tout par le comité scientifique.

### 3.2.3 Design préliminaire

- A. Concevoir le design bidimensionnel et tridimensionnel de l'ensemble de l'exposition itinérante, et ce, en fonction du scénario définitif approuvé.
  - Élaborer les plans d'aménagement 2D et 3D de l'exposition en fonction du découpage thématique.
  - Prévoir un plan d'aménagement modulable pour différentes configurations des espaces d'exposition.
  - Présenter des esquisses.
  - Proposer un concept visuel pour la grille graphique et la signature visuelle de l'exposition.
  - Concevoir tous les éléments 2D, 3D et interactifs de l'exposition, ce qui inclut sans s'y restreindre : le mobilier d'exposition, les productions multimédias et audiovisuelles, les vitrines des objets, les caisses de transport, etc.
- B. Faire approuver l'aménagement spatial et les matériaux.
- C. Évaluer les coûts et les échéanciers de mise en œuvre, en conformité avec le design proposé.
- D. Faire approuver le design préliminaire par la SMQ suivant la présentation de plans d'aménagement 2D et 3D, d'esquisses, d'un concept visuel et de l'estimation des coûts de fabrication de l'exposition.

### 3.2.4 Design définitif

Après acceptation du design préliminaire :

- A. concevoir le design définitif des éléments bidimensionnels et tridimensionnels convenus dans les étapes précédentes.
- B. réaliser les visuels et les éléments graphiques qui seront approuvés par la SMQ.
- C. réviser au besoin l'estimation des coûts et le calendrier à la suite des corrections entérinées par la SMQ.
- D. participer à toutes les rencontres nécessaires avec la chargée de projet de la SMQ pour finaliser l'ensemble des éléments de réalisation.
- E. faire approuver le design définitif. Cette approbation se fera après avoir constaté que les correctifs et les ajouts demandés à l'étape du design préliminaire ont été apportés à la satisfaction et selon les exigences de la SMQ.

### 3.2.5 Plans et devis

Après approbation du design définitif, qui sera donnée après examen de tous les documents par la SMQ :

- A. réaliser les plans d'exécution de tous les éléments d'exposition. Ces plans comprendront un plan d'ensemble, des élévations, des coupes et des détails nécessaires à la production de l'exposition.
- B. préparer le plan d'aménagement modulable.

### 3.2.6 Production et fabrication

Après l'approbation des plans et devis :

- A. procéder à l'acquisition et à l'achat des droits.
- B. réaliser la production graphique.
- C. réaliser les productions multimédias et audiovisuelles, incluant les étapes de scénarisation détaillée, de tournage et de montage.

- D. produire au besoin les interactifs, incluant notamment l'élaboration et la programmation d'interfaces multimédias et l'arrimage entre des interactifs mécaniques et les interfaces multimédias.
- E. fournir tout le matériel, la main-d'œuvre et l'équipement nécessaires à la fabrication de l'exposition selon le calendrier des travaux préétabli.
- F. intégrer dans le calendrier une période de prototypage pour les multimédias et les interactifs.
- G. intégrer dans le mobilier et le décor tous les équipements requis, dont ceux pour les audiovisuels, les multimédias et les interactifs.
- H. surveiller les travaux et contrôler la qualité en atelier : construction des panneaux, des vitrines et du mobilier, impressions et production d'autres composantes de l'exposition.
- I. superviser et fabriquer les caisses de transport.
- J. surveiller la conformité de tout changement, remplacement ou présentation d'équivalence de la part du ou des fabricants avec les approbations données par la SMQ.
- K. tenir la chargée de projet dûment informée du développement du projet en communiquant régulièrement avec elle.

### **3.2.7 Montage et installation**

- A. Diriger et surveiller l'installation de l'exposition, incluant la mise en place des objets, à sa première présentation publique.
- B. Apporter des correctifs sur place, si besoin est, à l'aménagement ou à toutes autres composantes de l'exposition, après en avoir discuté avec la chargée de projet.
- C. Après l'ouverture, remettre à la chargée de projet une copie des éléments pertinents ayant servi à la production de l'exposition ainsi que tous les fichiers sources et définitifs de la production graphique.
- D. Préparer et remettre à la SMQ un cahier de charge pour le montage et démontage de l'exposition et son entretien.

## **4. Responsabilité professionnelle du soumissionnaire**

- A. Réaliser le mandat clés en main tel que décrit à la section 3 du présent document.
- B. Collaborer étroitement avec l'équipe de la SMQ pour assurer le bon déroulement du projet. Des rencontres fréquentes seront donc prévues.
- C. Se conformer à tous les règlements, les codes et les normes applicables sur le territoire du Québec et voir à les faire respecter par ses sous-traitants.
- D. Suivre les six étapes d'approbation :
  - 1. Concept général
  - 2. Scénario
  - 3. Design préliminaire
  - 4. Design définitif
  - 5. Plans et devis définitifs
  - 6. Cahier de charge pour le montage et démontage de l'exposition et son entretien

## **5. Supervision du soumissionnaire choisi**

La supervision et le suivi du projet d'exposition itinérante sont confiés respectivement au directeur général de la SMQ et à la chargée de projet – exposition itinérante de la SMQ. Sous l'autorité du directeur général de la SMQ, la chargée de projet assure les suivis auprès du soumissionnaire retenu et s'assure notamment de :

- A. surveiller les étapes de réalisation et de fabrication de l'exposition.
- B. échanger périodiquement avec le soumissionnaire retenu sur l'état d'avancement des travaux.
- C. analyser et approuver les livrables.
- D. Évaluer et contrôler la qualité des travaux exécutés.

La SMQ fournira au soumissionnaire retenu le rapport de recherche préliminaire comprenant une liste de fonds d'archives privés et publics sur Camille Laurin, les résultats de la recherche iconographique ainsi que toute autre documentation pertinente.

Le concept préliminaire de l'exposition est joint en annexe.

## **6. Échéancier**

L'échéancier du projet sera élaboré par le soumissionnaire retenu selon les différentes étapes mentionnées dans l'appel d'offres. L'exposition itinérante doit être livrée au plus tard 15 mois suivant l'octroi du contrat au soumissionnaire.

## **7. Coûts et modalités de paiement**

Le coût total d'un maximum de cinq cent soixante-quinze mille dollars canadiens (575 000 \$) avant les taxes applicables doit inclure les honoraires professionnels ainsi que les coûts de production, de fabrication, de livraison et d'installation. La proposition doit tenir compte de tous les frais inhérents, à savoir :

### **7.1 Coûts assumés par le soumissionnaire retenu**

- A. Services professionnels liés au mandat.
- B. Administration générale du présent contrat et suivi du projet (design, supervision, installation).
- C. Fabrication de l'ensemble du mobilier et des éléments de l'exposition et montage, incluant la production et la réalisation des interactifs ainsi que leur intégration au mobilier et à l'espace d'exposition.
- D. Ajouts d'appareils d'éclairage, s'il y a lieu, et leur installation.
- E. Graphisme, production des visuels, esquisses et perspectives.
- F. Rédaction et révision des textes.
- G. Réalisation des éléments interactifs et montage des contenus audiovisuels et multimédias.
- H. Correctifs à apporter identifiés par la SMQ.
- I. Droits d'auteur et de reproduction de tous les éléments contenus dans l'exposition.
- J. Impression de tous les documents nécessaires (présentations, cahier de charge, plans, devis) en un exemplaire.

## 7.2 Coûts assumés par la SMQ

- A. La coordination des rencontres du comité scientifique.
- B. La réalisation du concept préliminaire.
- C. Les différentes étapes de vérification et d'approbation par la SMQ.

## 7.3 Paiement et calendrier

Les montants seront payés, sur présentation de factures, selon les modalités de paiement ci-dessous. En tout temps, le soumissionnaire retenu doit pouvoir fournir la preuve de la livraison des biens ou des services professionnels complétés et acceptés pour justifier sa demande de paiement.

- 5 % à la signature du contrat.
- 10 % à l'acceptation du concept, du scénario et du design définitif.
- 15 % à la remise des plans et devis.
- 30 % au début de la phase de production et de fabrication.
- 30 % à la fin de la phase de production et de fabrication.
- 10 % à la remise de l'exposition finalisée, des caisses de transport et des éléments pertinents ayant servi à la production de l'exposition, des fichiers sources et définitifs de la production graphique et du cahier de charge.

## **8. Processus de sélection et critères d'évaluation**

### **8.1 Soumission**

D'un maximum de 25 pages, l'offre de services devra répondre aux critères ci-dessous, qui serviront à l'évaluation de l'offre. La SMQ se réserve le droit de demander des précisions à propos de certains éléments présentés dans la soumission si cela s'avère nécessaire pour en faire l'évaluation.

- La non-conformité aux exigences du présent appel d'offres peut entraîner un rejet de l'offre de services.
- La SMQ se réserve le droit de ne dévoiler aucune information aux soumissionnaires concernant les soumissions reçues.
- La SMQ n'est pas tenue de retenir la plus basse soumission en ce qui a trait au prix, ni aucune des soumissions reçues.

L'offre de services doit répondre aux critères suivants :

#### Critère 1

##### **Structure de la soumission (5 pts/100)**

Une présentation de votre firme et de vos réalisations antérieures en lien avec le mandat proposé. Le soumissionnaire devra faire valoir ses compétences et ses expériences quant à la réalisation d'expositions en relation avec les besoins de la SMQ. Cette section doit inclure le nom d'organisations clientes citées en exemple et quelques images du produit livré.

#### Critère 2

##### **Compréhension du mandat (10 pts/100)**

Démonstration de la compréhension du mandat et des défis que comporte le projet d'exposition.

#### Critère 3

##### **Vision de l'exposition et du thème proposé (25 pts/100)**



### Critère 7

#### **Développement durable (5 pts/100)**

Présentation de votre engagement à l'égard du développement durable et de son application concrète et transversale dans le cadre de ce projet. Le design pourra utiliser des moyens tels que, sans s'y limiter, l'utilisation de matériaux réutilisables, recyclables et possédant des certifications environnementales. Le soumissionnaire retenu doit être disposé à travailler avec des entreprises et des fournisseurs locaux et régionaux.

### Critère 8

#### **Accessibilité (5 pts/100)**

Présentation de votre engagement à l'égard de l'accessibilité de l'exposition. Les aspects suivants devront être considérés : accessibilité sur le plan de la scénographie, des interactifs et du graphisme, niveau de langue, écriture inclusive et épiciène.

### Critère 9

#### **Qualité de présentation de l'offre de services et conformité avec l'appel d'offres (5 pts/100)**

En plus de sa soumission écrite, le soumissionnaire devra inclure les documents suivants :

- A. En annexe I : une copie de son immatriculation au Registraire des entreprises.
- B. En annexe II : une lettre d'engagement, dans l'éventualité où il a un contrat en cours avec une organisation concurrente, à préserver la confidentialité de toutes les informations et données qui lui seront confiées par la SMQ.
- C. En annexe III : une copie des assurances responsabilité professionnelle et responsabilité civile.

### **8.2 Sélection**

L'analyse des soumissions et la sélection de l'attributaire seront faites par un comité d'évaluation de la SMQ constitué notamment du directeur général et de la chargée de projet – exposition itinérante de la SMQ.

### **8.3 Examen des documents de l'offre de services**

Le soumissionnaire doit s'assurer que le document d'appel d'offres qu'il a reçu est complet (se référer à la table des matières). À moins d'avis contraire de sa part avant l'ouverture des offres, il sera présumé que tous les documents lui sont parvenus.

Le soumissionnaire doit prendre connaissance des documents de cet appel d'offres et les étudier avec soin afin de connaître l'étendue des obligations qui lui sont conférées. Il est responsable de se renseigner sur l'objet et les exigences de l'appel d'offres.

### **8.4 Propriété de l'offre de services**

L'offre de services et les documents produits par le soumissionnaire retenu (attributaire) demeurent la propriété de la SMQ.

### **8.5 Coût de préparation de l'offre de services**

Tous les coûts de préparation de l'offre de services sont à la charge du soumissionnaire.

## **8.6 Assurances**

Le soumissionnaire retenu doit détenir, pour exécuter le contrat, des assurances responsabilité professionnelle et responsabilité civile souscrits avec une compagnie d'assurances reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

## **8.7 Durée de validité de l'offre de services**

L'offre de services déposée est valable pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

## **8.8 Conditions de conformité**

Toute offre ne satisfaisant pas à l'une ou l'autre des conditions prévues dans l'appel d'offres peut être rejetée.

## **8.9 Attribution du contrat**

L'attribution du contrat est effectuée par la SMQ. L'attributaire recevra une lettre d'octroi de contrat de la part du directeur général de la SMQ.

## **9. Instructions au soumissionnaire**

La soumission, en format PDF, doit être envoyée au plus tard le lundi 19 février 2024 à 17 h (heure de Montréal) par courriel à : [longtin.marianne@smq.qc.ca](mailto:longtin.marianne@smq.qc.ca). L'objet du courriel doit être le suivant : Soumission exposition Camille Laurin.

### **9.1 Questions relatives à l'appel d'offres**

Toutes les questions ou demandes d'informations relatives au présent appel d'offres doivent être adressées par courriel à l'attention de Marianne Longtin, chargée de projets : [longtin.marianne@smq.qc.ca](mailto:longtin.marianne@smq.qc.ca).

### **9.2 Représentation du soumissionnaire**

Dans le cadre du présent appel d'offres, le soumissionnaire désigne une personne dans son organisation qui le représentera et fournit à la SMQ les renseignements suivants à son propos : nom, titre, numéro de téléphone et courriel. La SMQ adressera toutes les communications liées à l'offre de services à cette représentante ou ce représentant.

### **9.3 Langue utilisée**

L'offre de services et les communications afférentes doivent être rédigées en français. L'exposition itinérante *Camille Laurin : un legs inestimable*, est présentée en français.

### **9.4 Droits d'auteur**

Le soumissionnaire retenu reconnaît que les droits sur tous les documents et le matériel produits dans le cadre de l'appel d'offres et de la réalisation du projet d'exposition seront la propriété de la SMQ.

### **9.5 Consultant unique**

La responsabilité du mandat incombe à un seul consultant qui agira comme titulaire unique des devoirs et des obligations contractuelles. L'offre de services peut inclure la participation de sous-traitants.

### **9.6 Respect de l'équipe de travail annoncée**

Le soumissionnaire retenu sera tenu d'affecter au projet les personnes nommées dans sa proposition, selon la disponibilité indiquée, sous peine de résiliation du contrat. Si un cas de force majeure survenait, une personne ayant une compétence professionnelle et une expérience équivalente pourrait exceptionnellement prendre le relais après entente avec la SMQ.

Le soumissionnaire retenu ne peut, sans une autorisation écrite préalable de la SMQ à cet effet, céder ou transférer à un tiers ses droits et obligations dans le contrat.

### **9.7 Étapes de consultation**

Les étapes de consultation et d'approbation auprès de la SMQ doivent être établies par le soumissionnaire dans son offre de services, selon l'échéancier de réalisation qu'il proposera.

### **9.8 Annulation du contrat**

La SMQ se réserve le droit d'annuler le mandat du soumissionnaire retenu s'il ne respecte pas les clauses spécifiées dans son offre de services et la lettre d'octroi du contrat.

### **9.9 Confidentialité**

Tout soumissionnaire qui prend connaissance du présent document s'engage à n'utiliser l'information s'y trouvant que pour l'élaboration de son offre de services relativement au projet d'exposition itinérante *Camille Laurin : un legs inestimable*.

### **9.10 Exemption**

La SMQ n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers les soumissionnaires. Elle se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute soumission qui lui sera transmise, en tout ou en partie. Elle ne s'engage nullement à accepter l'une ou l'autre ni aucune des soumissions reçues. De plus, la SMQ se réserve le droit de passer outre à tout vice de forme ou défaut mineur que peut contenir la soumission.

La SMQ vous remercie sincèrement d'avoir pris connaissance de cet appel d'offres et de l'intérêt que vous démontrerez à l'égard de ce projet.

## ANNEXE 1

### Concept préliminaire de l'exposition itinérante *Camille Laurin : un legs inestimable*

#### Résumé du projet

Réaliser une exposition itinérante intitulée *Camille Laurin : un legs inestimable* afin de « faire connaître et rayonner, à l'occasion du 45<sup>e</sup> anniversaire de la Charte de la langue française, la vie et l'œuvre de Camille Laurin, père fondateur de cette loi ».

#### Sujet

L'exposition porte sur Camille Laurin, son parcours, son rôle dans l'élaboration, l'articulation et l'adoption de la Charte de la langue française ainsi que sur son héritage.

#### Public cible

Le public cible de l'exposition est constitué des jeunes adultes et des adultes qui portent un intérêt à la langue française et à l'histoire du Québec.

#### Fil conducteur

Grâce à son engagement, à ses valeurs et à sa vision (l'homme est à la fois médecin, psychiatre, psychanalyste, député et ministre), Camille Laurin contribue aux transformations de la société québécoise des années 1960 à 1980.

#### Approche

Suivant un portrait intimiste de Camille Laurin, l'angle d'approche se veut documentaire. Les faits historiques sont présentés avec rigueur. Le contexte politique, linguistique et social de l'époque est vulgarisé.

#### Objectif général

Faire connaître Camille Laurin et son héritage aux multiples facettes.

#### Thèmes proposés

- Famille et enfance
- Formation scolaire et vie étudiante
- Formation en médecine et spécialisation en psychiatrie et psychanalyse
- Parcours professionnel
- Engagement politique
- Parcours de député et de ministre
- Projet de loi 101 et Charte de la langue française
- Réalisations en tant que ministre d'État au Développement culturel et scientifique
- Réalisations à titre de ministre de l'Éducation
- Vie après la politique

#### Moyens

L'exposition itinérante sera constituée de textes, d'archives, d'artefacts témoins, de documents audiovisuels, de photographies et d'objets reliés à Camille Laurin. Figureront également parmi les composantes des documents concernant le projet de loi 101 et la Charte de la langue française ainsi que

des extraits des déclarations de Camille Laurin et des reportages d'actualité.

**Superficie d'exposition**

L'exposition couvrira une superficie de 175 m<sup>2</sup> (1 884 pi<sup>2</sup>). Elle devra également pouvoir se déployer dans un espace de 150 m<sup>2</sup>.

**Lieux de présentation**

L'exposition est conçue pour être itinérante en vue de sa présentation dans des musées, des centres d'exposition, des centres culturels et dans d'autres lieux de diffusion au Québec.

**Présentation de l'équipe de la SMQ**

Coordination et supervision : Stéphane Chagnon, directeur général

Chargée de projet – exposition itinérante : Marianne Longtin

Directrice du développement : Aseman Sabet

**Personne-ressource**

Marianne Longtin, chargée de projets – exposition itinérante

Société des musées du Québec

C.P. 8888, Succ. Centre-ville

Montréal (Québec) H3C 3P8

[longtin.marianne@smq.qc.ca](mailto:longtin.marianne@smq.qc.ca)

514 987-3264, poste 1706